

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE TENNIS DE TABLE DU HAUT- RHIN

SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2026-2027

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions (CRTT et CDTT du Haut-Rhin)
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif 2026-2027
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupes
- F) Compétitions individuelles
- G) Attribution des titres départementaux et régionaux
- H) Tournois organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, cautionnement, droits d'appel, indemnités et amendes
- J) Rappel réglementation des doubles licenciés
- K) Modifications d'articles du règlement technique

L) Organigramme de la Commission Régionale Grand Est FSCF de Tennis de Table

Président
Jacky Huttard

Secrétaire et vice-présidente
Elodie Wey

Vice-président
Dominique Hunckler

Bureau

Jacky Huttard
Elodie Wey
Dominique Hunckler
Robert Bettinger
Roland Demesse
Bernard Kuhn

C1 – Compétitions nationales

Responsable :
Jacky Huttard

Elodie Wey
Dominique Hunckler
Alexandre Fohr

C2 – Règlement, arbitrage, litiges

Responsable :
Georges Blanckaert

Jacky Huttard
Dominique Hunckler
Robert Bettinger
Bernard Kuhn
Roland Demesse

C3 – Développement activité & Jeunes

Responsable :
Elodie Wey

Jacky Huttard
Jean-Marie Wintz

Jacky Huttard
services.jhd@gmail.com
06 17 42 93 26

Elodie Wey
elodiewey@yahoo.fr
06 40 58 62 86

Dominique Hunckler
dominique.hunckler@orange.fr
06 28 06 00 46

Robert Bettinger
robert.bettinger68@gmail.com
03 89 27 45 11

Roland Demesse
roland.demesse@orange.fr
06 31 65 48 74

Jean-Marie Wintz
jeanmariewintz67@gmail.com
06 23 60 05 17

Georges Blanckaert
georges.5256@free.fr
03 88 92 58 98

Alexandre Fohr
alexandrefohr@hotmail.fr
07 77 00 09 61

Ivo Luciani
lucianivo178@gmail.com
07 50 15 10 52

Bernard Kuhn
kuhn.bernard.ping@gmail.com
03 8950 00 73

La correspondance concernant la commission régionale est à transmettre à
Elodie WEY – elodiewey@yahoo.fr

II COMMISSION DEPARTEMENTALE 68

1. Liste des membres :

AUBIN Serge	8, rue des Vergers	68116 GUEWENHEIM	06.83.08.86.09 (P)	aubin2@orange.fr
BETTINGER Robert	29, rue des Trois Epis	68040 INGERSHEIM	03.89.27.45.11 (D)	robert.bettinger68@gmail.com
BITARD Christophe	10, rue du Charme	68740 HIRTZFELDEN	03.89.81.28.08 (D) 06.70.12.47.79 (P)	bitard.family@wanadoo.fr
BOFFY Eric	3, route de Mulhouse	68290 MASEVAUX	03.89.38.94.57 (D) 06.07.50.43.88 (P)	eboffyping@aol.com
GSTALTER Christian	25, rue des Fontaines	68500 ISSENHEIM	03.89.74.34.07 (D) 06.25.84.41.82 (P)	christian.gstalter@wanadoo.fr
HAEFFLINGER Charles	5, rue des Rochers	68540 BOLLWILLER	03.89.48.24.52 (D)	charlyping@sfr.fr
KUHN Bernard	20, rue de l'Ardèche	68270 WITTENHEIM	06.65.10.49.43 (P)	kuhn.bernard.ping@gmail.com
MEYER Monique	14, rue de Jebnheim	68150 OSTHEIM	03.89.47.62.86 (D) 06.85.16.86.66 (P)	mmeyer1402@orange.fr
MINERY Audrey	43, rue Principale	68700 ASPACH- MICHELBACH	06.17.82.43.43	Minery.audrey@yahoo.fr
MINOUX Magali	12, rue des Laboureurs	68000 COLMAR	06.84.33.30.11	minoux.m@hotmail.fr
REINHART Maxime	137, rue des Vosges	68127 OBERENTZEN	06.12.28.26.12 (P)	reinhardt.maxime@gmail.com
SCHAFFHAUSER Daniel	49, rue Vauban	68500 BERGHOLTZ	06.81.99.11.70 (P)	schaffhauser.daniel@wanadoo.fr
WEY Elodie	14, rue des Blés	67600 EBERSHEIM	06.40.58.62.86 (P)	elodiewey@yahoo.fr

2 Répartition des fonctions:

Président: KUHN Bernard
 Président délégué BETTINGER Robert
 Secrétaire: HAEFFLINGER Charles
 Trésorier: MEYER Monique
 Responsable du championnat des Jeunes..... MEYER Monique
 Responsables des épreuves de coupe: SCHAFFHAUSER Daniel
 Responsable du classement individuel et de l'informatique : BITARD Christophe
 Responsable du matériel: MEYER Monique
 Responsable des compétitions par équipes KUHN Bernard
 Responsable des rencontres de barrage: le Bureau
 Responsable des individuels..... MINERY Audrey
 Homologation des tournois: KUHN Bernard

Relations avec la CNTT de la FSCF:BETTINGER Robert
Responsable de la Presse: SCHAFFHAUSER Daniel

Adresse des sites WEB:

http://www.agr-tt.fr http://www.grandest.fscf.asso.fr
--

3. Membres du Bureau:

BETTINGER Robert - HAEFFLINGER Charles - MEYER Monique - KUHN Bernard

4. Membres de la Commission des Individuels:

BETTINGER Robert –HAEFFLINGER Charles - KUHN Bernard - MEYER Monique – MINERY
Audrey - MINOUX Magali - REINHART Maxime – WEY Elodie

5. Membres de la Commission des Litiges:

AUBIN Serge - BETTINGER Robert - BOFFY Eric - SCHAFFHAUSER Daniel – WEY Elodie.
Porte Parole : Daniel SCHAFFHAUSER

6. Membres d'honneur de la CDTT du Haut-Rhin:

GUERIN Yves - MALIESKY Claude – NAST J-Claude

III SECRETARIAT:

La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné (voir ci-dessus). Toute correspondance concernant les affiliations, les licences et les commandes de matériel est à adresser au secrétariat général de l'

Comité Régional FSCF Grand Est 27, rue des Juifs - 67081 STRASBOURG Tél. 03.88.21.29.82 knapp.cr.grandest@fscf.asso.fr

Disponible pour tout renseignement

En respectant ces instructions, vous faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B: CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1. Catégories d'âge (masculins et féminines)

Vétérans	:	nés en 1987 et avant
Seniors	:	nés en 2007 et avant
Juniors	:	nés en 2008 et 2009
Cadets - Cadettes	:	nés en 2010 et 2011
Minimes (G et F)	:	nés en 2012 et 2013
Benjamins et Benjamines	:	nés en 2014 et 2015
Poussins et Poussines	:	nés en 2016 et après

2. Homologation des licences

TARIFS DES LICENCES	
Compétition	30,50€
Dirigeant	23.90€
Détente Loisir (ne permet pas de jouer en compétition)	18.90€

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation, transmis l'attestation d'assurance sous le logiciel ADAGIO et régularisé sa situation financière.

3. Blocs de feuilles de match :

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur cr.grandest@fscf.asso.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et ils peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4. Trésorerie de la CDTT du Haut-Rhin :

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Haut-Rhin:

Mme Monique MEYER – 14, rue de Jebsheim – 68150 OSTHEIM

Nous vous rappelons que tout paiement par chèque bancaire doit être effectué à l'ordre de:

AGR Commission Départementale

De Tennis de Table du Haut-Rhin

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non-paiement. Ne sont à transmettre au Secrétariat de l'A.G.R. que les droits concernant la validation des licences, l'affiliation ou le renouvellement d'affiliation et les commandes de matériel.

C) CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2026 - 2027

1. Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)

Septembre	21	Début des compétitions par équipes
Octobre	9	Assemblée Générale CD68 à STE CROIX EN PLAINE
	22	Réunion de la Commission des Individuels
	24	Individuels Seniors 1er tour à INGERSHEIM
	25	Individuels jeunes 1er tour à INGERSHEIM
Novembre	5	Limite d'envoi des engagements par équipes des jeunes
	16	Début des compétitions par équipes Jeunes
Janvier	9	Individuels Seniors 2ème tour à BUHL
	10	Individuels Jeunes 2ème tour jeunes à BUHL
	19	Réunion de la Commission des Individuels
Février	20	Vétérans départementaux à BURNHAUPT-LE-HAUT
Avril	4	Finales départementales des individuels à GUEBWILLER
	18	Individuels régionaux à BRUMATH
	Entre 26 et 29	Réunion des membres de la CDTT du Haut-Rhin
Mai	5	Finales départementales des épreuves de coupes des seniors à WINTZFELDEN
	15 et 16	Championnat national FSCF à ?
Juin	16	Assemblée générale de la CDTT68 à MICHELBACH
	18	Finale régionale des coupes à GERSTHEIM
	25	Finale régionale par équipes Seniors
	26	Finale régionale par équipes Jeunes

2. Calendrier national F.S.C.F.

15 et 16/05 : Championnats national FSCF à ?

3. Formations Techniques

Les membres des associations uniquement affiliées à la FSCF peuvent participer aux actions de formation mises en œuvre par le technicien fédéral de la FFTT. Il convient de s'adresser directement à la LGETT :

13, rue Jean Moulin – CS70001 – 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87.87

D) MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.. Compétitions départementales

A LA FIN DE LA 1ERE PHASE « ALLER »

EXCELLENCE

Les 2 équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} sont reléguées en promotion d'excellence

PROMOTION D'EXCELLENCE

Les 1^{er} des 2 poules accèdent à l'excellence

AU DEBUT DE LA 2EME PHASE « RETOUR »

EXCELLENCE

La poule unique reprend avec les 6 premières équipes de la 1^{ère} phase et les 2 premières des promotions d'excellence

PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION

Reprend avec les 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} des 2 poules de la 1^{ère} phase, plus les 2 équipes reléguées de l'excellence, soit 8 équipes

PROMOTION EXCELLENCE MAINTIEN

Reprend avec les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} et 8^{ème} des 2poules de la 1^{ère} phase, soit 8 équipes

A LA FIN DE LA 2EME PHASE « RETOUR »

EXCELLENCE

Les 7^{ème} et 8^{ème} sont reléguées en Promotion d'Excellence

PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION

Les 2 premières équipes accèdent à l'excellence pour la saison suivante

Les 6 autres équipes se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

PROMOTION D'EXCELLENCE MAINTIEN

Les 4 équipes finissant à la 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et la 8^{ème} place seront reléguées en honneur et les 4 premières se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

HONNEUR

Les équipes classées 1^{ères} des 4 poules accèdent à la promotion d'excellence

Des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accessions éventuelles en cas de désistement

Les équipes classées 8^{èmes} sont reléguées en promotion d'honneur

2. Promotion d'Honneur:

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- en fonction du nombre d'équipes reléguées des divisions d'honneur dans chaque secteur, les 7^{èmes} pourraient disputer un barrage de maintien, seront relégués ou maintenus
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 1

3. Divisions 1

- les équipes classées 1^{ère} montent en Promotion d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- dans le cas où il y aurait plus de 3 poules de D2, les équipes classées 7^{ème} disputeront des barrages de maintien
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 2

4. Divisions 2

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division 1
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement

E) EPREUVES DE COUPE

Décision prise par la CDTT68 le 2 mai 2022 :

L'inscription à plusieurs catégories pour un même joueur étant autorisée, nous avons donc décidé d'appliquer, dès la saison 2022-2023, et ce uniquement pour les finales départementales et non interdépartementales, la règle suivante : Lorsqu'un ou plusieurs joueurs d'un club sont qualifiés pour plusieurs finales départementales, il sera effectué un tirage au sort pour déterminer quelle rencontre se déroulera dans la salle et à la date prévues pour l'ensemble des finales départementales.

La finale qui ne pourra pas avoir lieu ce jour-là sera organisée à domicile pour l'équipe adverse du ou des joueurs concernés à une date à convenir entre les capitaines.

Exemple : "CLUB A" a un joueur qualifié dans 2 finales (opposé à "CLUB B" et "CLUB C")

Le tirage au sort détermine que la finale "CLUB A" contre "CLUB C" sera jouée dans la salle et à la date prévue. L'autre finale se jouera à une date ultérieure et à domicile pour le "CLUB B".

Dans tous les cas, la solution permettant le déroulement du plus grand nombre de finales sera adoptée (si 2 joueurs sont qualifiés pour 3 finales à eux deux, la finale en commun sera reportée pour pouvoir jouer les 2 autres).

1 Niveau départemental:

Les féminines pourront participer suivant leur classement et leur âge, dans toutes les catégories des Coupes

1.1 Compétition masculine:

Série A: toutes catégories (1 des 2 joueurs classé de 45 à NC)

Série B: 2 joueurs classés de 55 à NC

Série C: 2 joueurs classés de 65 à NC

Série D: 2 joueurs classés 75 à NC

Seuls les jeunes des catégories junior et cadet peuvent participer aux épreuves seniors.

1.2 Compétition réservée aux vétérans:

Vétérans A : 1 joueur classé de 45 à NC, le second pouvant être mieux classé

Vétérans B : 2 joueurs classés de 55 à NC

Vétérans C : 2 joueurs classés de 65 à NC.

1.3 Compétition réservée aux Jeunes:

Cette épreuve est ouverte aux garçons et aux filles. Elle se dispute en 3 séries:

- **Jeunes A : Minimes (un benjamin ou un poussin peut compléter une équipe minime)**
- **Jeunes B : Benjamins et poussins.**
- **Jeunes C : Poussins**

1.4 Compétition mixte:

Féminines sans distinction de classement

Masculin classé de 45 à NC.

2. Niveau Interdépartemental :

Les vainqueurs de ces épreuves sont qualifiés pour les finales interdépartementales entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sauf peut-être pour les jeunes C (poussins).

F) CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

1. Individuels "SENIORS ":

1.1 Les séries suivantes se disputeront en 2 tours préliminaires :

- Simple messieurs départementaux B (50 et 55)
 - Simple messieurs secteur A (60 et 65)
 - Simple messieurs secteur B (70, 75 et 80)
 - Simple messieurs secteur C (85, 90 et NC)
- 16 joueurs de chaque catégorie seront qualifiés pour les finales départementales.

1.2 Les séries suivantes débiteront au niveau départemental :

- Simple messieurs toutes catégories (35 et mieux)
- Simple messieurs départementaux A (40 et 45)
- Simple dames toutes catégories (50 et mieux)
- Simple dames secteur A (55 à 65)
- Simple dames secteur B (70 à NC)
- Simple vétérans

Les dames auront la possibilité de participer, si elles le désirent, aux tours préliminaires avec les messieurs par rapport à leur équivalence de classement.

Sur le plan départemental, les cadets et cadettes (nés en 2010 et 2011) peuvent participer aux tableaux Jeunes et Seniors en fonction de leur classement. Par contre, pour les finales régionales, ils devront jouer obligatoirement en cadets ou cadettes.

2. Individuels "JEUNES " (garçons et filles):

Les jeunes filles sont incorporées dans toutes les séries simples et disputent les deux tours préliminaires. Il reste bien entendu qu'un classement distinct sera établi à l'issue de chaque tour et que la CD qualifiera pour les finales départementales uniquement les joueuses qui auront participé aux phases éliminatoires.

Certains jeunes classés (voir tableau ci-dessous) sont qualifiés d'office pour les finales départementales. Toutefois leur participation devra être confirmée sur les feuilles d'engagement.

CADETS:	joueurs classés 50 et moins			
MINIMES:	"	"	55	" "
BENJAMINS:	"	"	60	" "
POUSSINS:	"	"	65	" "

Admissions aux finales départementales :

En cas d'absence lors d'un des tours préliminaires, seuls les joueurs ou joueuses (jeunes filles) produisant un certificat médical ou une attestation de l'employeur justifiant de leur absence et se classant dans les 4 premiers du tour où ils ont été présents pourront accéder aux finales départementales suite à la décision prise par la CDTT en avril 2011.

Toutefois pour les jeunes filles, la CDTT se réserve la possibilité de qualifier des joueuses n'ayant participé qu'à un seul tour afin de compléter les poules.

G) ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX PAR EQUIPES

1. Titres départementaux:

Le titre de Champion du Haut-Rhin sera attribué comme suit:

- en **Excellence** :

L'équipe en tête joue le titre contre celle ayant terminé à la 1^{ère} place lors de la 1^{ère} phase, sauf s'il s'agit de la même équipe.

- en **Promotion d'excellence** :

L'équipe arrivant en tête joue le titre contre les 2 équipes ayant accédé à la division supérieure à la fin de la 1^{ère} phase.

- **pour les autres divisions par poules** :

Les équipes classées 1^{ère} se rencontrent par élimination directe après tirage au sort

2. Titres de champions d'Alsace :

Les équipes championnes du Haut-Rhin sont qualifiées pour les finales d'Alsace. Les lieux des rencontres de ces épreuves sont fixés comme suit:

- **Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin :**

- Masculins: Promotion d'Excellence - Promotion d'Honneur - Division II - Cadets – Benjamins
- Féminines: Honneur - Cadettes – Benjamines

- **Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin :**

- Masculins : Excellence - Honneur - Division I - Minimes – Poussins
- Féminines: Promotion d'Excellence - Minimes - Poussines.

H) TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

La demande d'autorisation, accompagnée du projet de règlement en double exemplaire, est à transmettre 45 jours avant la date de l'épreuve à

M. Bernard KUHN - 20, rue de l'Ardèche - 68270 WITTENHEIM

et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

N.B. : le numéro d'homologation, communiqué par le responsable de la CDTT, doit obligatoirement être mentionné sur les invitations transmises aux associations.

Les associations non affiliées à la FFTT et qui envisagent d'inviter des joueurs et joueuses licenciés à cette fédération, doivent solliciter une autorisation auprès de la FFTT.

Les résultats complets des épreuves ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à M. Bernard KUHN, dans les 15 jours qui suivent l'épreuve.

I) DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

1. Droits d'engagement

1.1 Compétitions par équipes (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes).

DIVISIONS	
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	27€
Promotion d'Honneur, Division I	22€
Division II et associations ne participant qu'au championnat des Jeunes	17€
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	11€

1.2 Epreuves de coupe

Seniors (messieurs et dames) et Vétérans	par équipe : 8€
Jeunes	par équipe : 5€

1.3 Championnats individuels

Simple Seniors et Vétérans	par joueur(se): 6€
Simple Jeunes	par joueur(se): 4€

2. Amendes concernant les compétitions

2.1 Forfait simple (FS) et forfait général (FG)	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	20€	40€
Championnat par équipes seniors autres divisions	15€	30€
Championnat par équipes jeunes	7€	12€
Epreuves de coupe réservées aux seniors	-	10€
Epreuves de coupe réservées aux jeunes	-	5€
Finale régionale ou départementales par équipes	-	50€
Finale départementales d'une épreuve de coupe	-	50€
Finale régionale d'une épreuve de coupe	-	50€

2.2 Feuilles de match

Transmission tardive aux compétitions régionales ou départementales	10€
Transmission tardive aux autres compétitions	7€
Feuilles de match mal remplies	7€

2.3 Absence lors des épreuves individuelles (joueurs(ses) qualifiés(ées))

Non-participation aux individuels départementaux	10€
Non-participation aux individuels régionaux	15€

2.4 Licence non présentée

Pour toutes les épreuves et par licence manquante	5€
---	----

2.5 Usurpation d'identité

100€

3. Amendes concernant les tournois

Organisation d'un tournoi non autorisé	32€
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8€
non-transmission ou transmission tardive des relevés de performances	8€
Défaut de juge-arbitre	8€

4. Autres amendes

Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32€
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8€
Défaut de cadre technique (association dont une ou plusieurs équipes évoluent au niveau départemental)	16€
Joueur non licencié	30€
Non transmission du classement FFTT	16€
Au 2 ^{ème} rappel d'un décompte par la trésorière	10€

5. Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Fédérale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

J) DOUBLE LICENCIATION

SUITE A LA DECISION PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRTT **LE 26 JUIN 2025**
AUCUNE DATE LIMITE N'EST PLUS APPLIQUEE POUR LES JOUEURS DOUBLE AFFILIES. SEULS
LES CONTRAINTES LIEES AU CLASSEMENT DES JOUEURS 40 OU MIEUX DEVRONT ETRE
RESPECTEES.

PAR AILLEURS IL EST RAPPELLE QUE LES JOUEURS AYANT UN CLASSEMENT FFTT MEILLEUR
SONT DANS L'OBLIGATION DE NOUS LE FAIRE SAVOIR EN DEBUT DE SAISON OU LORS DE LA
MISE EN PLACE DE LA LICENCE FSCF.

K) MODIFICATIONS ET PRECISIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE

RAPPEL DE CERTAINS ARTICLES

REGLEMENT DES MUTATIONS ISSU DU REGLEMENT GENERAL DES ACTIVITES NATIONAL DE LA FSCF

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le joueur quitte son club en fin de saison ; il n'est pas considéré comme muté ;
l'association d'accueil valide sa licence dans le logiciel ADAGIO.

- Dans le cas où le joueur quitte son club avant la fin de saison, une demande de mutation est à
effectuer via ADAGIO.

Coût de la mutation : 100 euros (prélevés), sauf s'il s'agit d'un déménagement de plus de
20 km (avec présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois) ;

Procédure :

L'association d'accueil doit compléter le formulaire de demande de mutation disponible sur
dans la gestion documentaire d'ADAGIO. Merci de prendre connaissance de l'article 31 du
Règlement général des activités FSCF sur le site qui précise les conditions et le délai pour la
demande d'une mutation.

Une fois le formulaire dûment complété, l'association d'accueil peut réaliser la demande de
mutation directement par ADAGIO.

La dernière validation à apporter est du ressort de la fédération.

ARTICLE 29 du règlement

Une équipe peut se compléter par des joueurs d'une équipe inférieure. Un joueur titulaire d'une équipe peut disputer **trois** rencontres dans une équipe supérieure tout en conservant sa qualification pour l'équipe dans laquelle il est titulaire.

En revanche, un joueur ayant disputé **quatre** rencontres dans une équipe supérieure à celle dont il est titulaire perd sa qualification initiale. Il deviendra alors titulaire de l'équipe la plus basse avec laquelle il a disputé les **quatre** rencontres, dans l'ordre des journées du championnat.

ARTICLE 31 du règlement

Le report des rencontres de chaque championnat est autorisé, mais la rencontre devra être jouée avant le début de la **troisième** journée suivante du calendrier, le responsable de chaque championnat doit être avisé, sous peine que le club recevant ou demandeur perde la rencontre par pénalité.

Exemples :

- Report J1 doit être jouée avant le début de la J4. **Toute association demandant un report de la J1 devra obligatoirement fournir la liste des titulaires de l'équipe avant la date officielle initiale de la J1 inscrite au calendrier. Dans le cas contraire, le report sera refusé.**
- Report J2 doit être jouée avant le début de la J5
- Report J3 doit être joué avant la J6

RAPPEL DE LA GRILLE DE CONCORDANCE ENTRE LES CLASSEMENTS

F F T T		F S C F	
NOUVELLE GRILLE DES CLASSEMENTS			
Nouveaux classements	Messieurs – Dames points	Messieurs classements	DAMES Classements
20	2000 et +	Nº - 15	Nº - 0 D
19	1900 – 1999	20	Nº - 5 D
18	1800 – 1899	25	Nº - 10 D
17	1700 – 1799	30	Nº - 15 D
16	1600 – 1699	35	20 D
15	1500 – 1599	40	25 D
14	1400 – 1499	45	30 D
13	1300 – 1399	50	35 D
12	1200 – 1299	55	40 D
11	1100 – 1199	60	45 D
10	1000 – 1099	65	50 D
9	900 – 999	70	55 D
8	800 – 899	75	60 D
7	700 – 799	80	65 D
6	650 – 699	85	70 D
6	600 - 649	90	75 D
5	575- 599	NC	80 D
5	550- 574	NC	85 D
5	525- 549	NC	90 D
5	500- 524	NC	NC D